



Mesdames, Messieurs, comme vous l'avez sûrement remarqué les drapeaux sont en bernés par solidarité avec les familles des personnes tuées ou blessées dans l'attentat de Charlie Hebdo.

Nous devons rendre hommage aux victimes de l'attentat du mercredi 7 janvier.

Notre liberté d'expression est l'un de nos biens les plus précieux et nous devons tout faire pour le préserver.

Mesdames, Messieurs, je vous présente les excuses de Jean-Nicolas ROSSEAU Président de la Communauté du Plateau de Caux Fleur de Lin représenté par Dominique LACHEVRES Vice-président, de Francisca POUYER maire de FULTOT,

de Michel PIEDNOËL Maire de Saint-Laurent-en Caux (nous présentons nos vœux à la même heure ...) de Philippe CORDIER maire du TORP-MESNIL, de Xavier CAVELAN Maire de BENESVILLE, Philippe COTÉ Maire de BRETTEVILLE-SAINT-LAURENT et d'Alain CORNU Maire d'ETALLEVILLE.

Hélène DUCASTEL notre secrétaire de Mairie

Je tiens à remercier tout particulièrement Erick MALANDRIN conseiller Général et Maire de DOUDEVILLE qui a bien voulu partagé son temps entre Amfreville-Les-Champs et Saint-Laurent-en-Caux.

Merci de leur présence à mes collègues maires du Canton,

Marie-Rose LECONTE Adjointe représentant François-Marie LEGER maire de BERVILLE-en-CAUX,

Jean MAGLOIRE Adjoint représentant Jean-Pierre LANGLOIS Maire d'HARCANVILLE,

Monsieur WAUTOT Trésorier de DOUDEVILLE,

Monsieur l'Abbé BRENTOT,

Daniel DURÉCU Conseil Municipal de DOUDEVILLE,

Le(s) représentant(s) de la Gendarmerie de DOUDEVILLE,

Les pompiers du Centre de Secours de DOUDEVILLE.

Et bien sûr les représentants de la Presse

Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation du conseil municipal, nous sommes très heureux pour débiter cette nouvelle année de vous accueillir dans notre salle communale.

Les enfants, mesdames, messieurs, je vous présente en notre nom à tous des vœux chaleureux de bonne et heureuse année 2015 pour vous-mêmes et ceux qui vous sont proches.

Puisse la santé, la réussite dans vos projets personnels et professionnels vous accompagner tout au long de ces douze mois.

J'ai bien sûr une pensée pour celles et ceux qui sont malades et n'ont pu se joindre à nous ce soir, je leur souhaite prompt rétablissement.

Je pense avec tristesse à ceux qui nous ont quittés cette année:

Monsieur Gérard VANDECANDELAERE maire de la commune de 1971 à 2001 et Monsieur Patrice PAGES entrepreneur.

Suite aux dernières élections j'aborde ce 2^{ème} mandat en tant que maire avec une équipe renouvelée.

Vous nous avez accordés votre confiance et je vous en remercie sincèrement en notre nom à tous.

L'année 2014 nous a permis de concrétiser un projet important de réfection et d'aménagement des voiries :

Pour La Ruelle nous avons refait l'ensemble de la voirie avec la pose d'un enrobé, la réalisation de caniveaux pour le pluvial, l'éclairage public et pour la sécurité l'implantation de coussins berlinois et de nouveaux panneaux de signalisation STOP.

Pour la route de Yémanville l'ensemble a été refait en enrobé.

Pour faciliter l'accès au hameau et à la Ferme au Fil des Saisons 2 aires de croisement ont été réalisées. Ces aires de croisement semblent être bien appréciées des usagers.

Je tiens à remercier les 2 propriétaires qui en ont permis la réalisation: Madame Elmiss DELAUNE de DOUDEVILLE et Monsieur Didier GUERILLON d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS.

Pour la rénovation de ces voiries La Ruelle et Yémanville 940 T d'enrobé ont été appliquées !!!

Ces travaux de voiries ont été supervisés par Thierry BEAUDOU 1^{er} Adjoint, je l'en remercie.

Comme pour La Ruelle, nous avons également apporté l'éclairage public à Yémanville rue de la Mare des Saules

Ce projet de plus de 120 000 € a pu être réalisé grâce aux subventions de l'Etat et du Conseil Général.

C'est-à-dire 20 % de subvention de l'Etat sur le montant HT au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et 30 % HT du conseil Général de Seine-Maritime.

Le complément est couvert par un emprunt de 15 ans.

Parlons maintenant de notre salle communale.

Nous continuons à investir dans sa mise aux normes :

Remplacement de la porte de la réserve par une porte coupe feu,

Installation d'une ligne téléphonique propre à la salle,

Pose de flash lumineux en complément de l'alarme incendie dans les toilettes.

Nous avons également procédé à l'installation électrique des bâtiments de l'employé communal et acheté une armoire pour les produits phytosanitaires.

Tout cela pour un coût de l'ordre de 5000,00€

Le coût global des travaux réalisés par des entreprises locales en 2014 représente un budget de plus de 135 000 €.

Il nous faudra encore envisager l'aménagement des bâtiments communaux pour être en conformité avec la réglementation concernant le stockage des produits inflammables.

Fin 2014 nous avons finalisé l'élaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Aménagement des Espaces publics (PAVE) ce plan doit être encore validé par Monsieur le Préfet.

Même si à ce jour ce plan reste facultatif pour les communes de moins de 500 habitants, celui-ci nous permet de disposer d'un outil définissant les priorités d'actions à réaliser. Actions chiffrées et planifiées.

.....

Nos projets pour ce nouveau mandat concernent prioritairement la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux prévue par une loi de 2005 et rendue obligatoire dès le 1^{er} janvier 2015.

Nous devons établir un Agenda d'Accessibilité Programmée pour chaque établissement public de la commune à savoir : La salle communale où nous sommes aujourd'hui, la mairie et bien évidemment l'église.

Ce dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée nous permet de poursuivre et de réaliser l'accessibilité à nos établissements publics après le 1^{er} janvier 2015.

L'élaboration de cet Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout de maintenir l'ouverture des ERP ...

Il constitue une phase déclarative, chiffrée et programmée des travaux à réaliser pour mettre en conformité l'accessibilité de l'établissement concerné.

Le PAVE s'intègre bien évidemment dans le projet d'accessibilité des ERP.

Les dossiers « Ad'AP », déposés obligatoirement auprès du Préfet avant le 27 septembre 2015 permettront de bénéficier d'un délai de 3 ans pour réaliser ses travaux d'accessibilité.

Notre salle communale a maintenant 10 ans et lorsque l'on réalise un autodiagnostic il reste encore un certain nombre de travaux à réaliser par exemple :

- La pose d'un chasse-roue pour les fauteuils roulants le long du plan incliné,
- L'adaptation du lavabo aux personnes à mobilité réduite,
- ...

De ce fait nous nous sommes interrogés lors de la dernière réunion du conseil municipal sur la nécessité ou non de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé exemple un architecte bien au fait de l'ensemble de ces normes d'accessibilité pour nous établir un diagnostic exhaustif et chiffré pour la salle communale et la mairie.

Pour notre l'église, il ne s'agit pas uniquement hélas de la mettre aux normes d'accessibilité mais de prévoir sa rénovation complète. A ce jour nous ne sommes pas en mesure d'en connaître le montant exact.

Pour rappel cela concerne :

le déversement du pignon en grès de la façade,

la réfection des baies dont certaines en pierre dateraient du XIII siècle

le réfection des joints des murs extérieurs

la voute intérieure,

l'état de la charpente de l'église,

la charpente du clocher semble elle être en bon état,

(nous avons toutefois arrêté le fonctionnement des cloches pour ne pas aggraver le désordre au niveau du pignon et du beffroi proprement dit, le beffroi étant la partie de la charpente supportant les cloches.)

Ensuite il y a

l'installation électrique,

les vitraux,

sans compter la restauration du mobilier intérieur, les statues, les tableaux,

les bannières de procession,

la liste n'est pas exhaustive.

Pour ce faire il faut envisager un diagnostic d'ensemble par un architecte du patrimoine qui pourrait être de l'ordre de 15 000 à 20 000 €.

Nous organiserons une réunion publique et le conseil municipal vous fera part des décisions à prendre.

Toutefois nous avons retenu le projet de réfection des toitures du clocher et de la sacristie.

Ce projet d'un montant d'environ 20 000 € fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat de proximité et de solidarité 2015 -2016.

Notre dossier est retenu.

Nous déposerons également dans quelques semaines un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Par autofinancement nous devrions pouvoir procéder à ces travaux de toiture dès cette année dans l'attente des subventions.

Ce dossier de mise aux normes aux règles d'accessibilité des bâtiments et édifice de notre commune et le projet de rénovation de l'église représenteront l'essentiel de ce mandat.

Ces projets ne pourront être menés à bien sans l'aide des partenaires institutionnels des collectivités locales : l'Etat et du Conseil Général. Tout cela dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat.

A ce jour les dotations et subventions représentent plus de 40 % de notre budget communal d'environ 300 000 €, notons que la part communale des impôts locaux représente moins de 10% du budget.

L'aménagement de la commune se poursuivra en 2015 par l'extension de l'éclairage public au hameau de Gueulleville.

Rappelons que ce type de travaux est à ce jour subventionné à hauteur de 70% ...

Nous poursuivrons également l'aménagement du cimetière, notre 2^{ème} adjoint Matthieu CLAEYS est en charge de la gestion du cimetière.

Il a déjà informatisé le plan du cimetière, le registre et la gestion des concessions. C'est un gros travail.

Nous lancerons dès cette année la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Rappelons que la loi impose un délai de 3 ans avant que le conseil municipal ne décide de la reprise de ces concessions.

Sortons maintenant du contexte communal, la Communautés de communes met en place un Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) dans le cadre du service à la population.

Le RAM apporte un soutien aux familles et aux assistantes maternelles.

Ainsi est proposé à la population un ensemble cohérent et diversifié avec la crèche intercommunale, le réseau des assistantes maternelles, le RAM et bientôt une maison d'assistantes maternelles (MAM) vient d'ouvrir ses portes à Doudeville.

Dans un autre domaine pour désengorger la déchetterie la ComCom a développé une nouvelle plate forme pour le dépôt des déchets verts à l'entrée de la commune d'Harcenville (près de l'ancienne gare de Doudeville).

Enfin 2015 verra une évolution importante de nos territoires.

Cette année donc nous serons amenés à participer à deux élections : les départementales (ex cantonales) les 22 & 29 mars et les régionales courant décembre.

En mars vous élirez les conseillers départementaux (*un binôme titulaire et un binôme remplaçant*) qui représenteront le nouveau territoire regroupant pour simplifier les cantons de Yerville, Doudeville et Yvetot.

Les élections régionales ont été reportées au mois de décembre pour tenir compte de la réforme territoriale en cours.

Car nous passons de 22 à 13 régions, la Haute-Normandie et la Basse-Normandie fusionnent pour devenir la Normandie. Cette nouvelle région sera forte de ses 3 300 000 habitants.

La région c'est 50 ans d'évolution entre la création des régions actuelles de 1960, l'échec du référendum de 1969, les lois de décentralisation de 1981, la modification du scrutin combinant les règles du scrutin majoritaire et de la représentation proportionnelle de 1999 etc ...

Il faut également parler du nouveau seuil de 20 000 habitants envisagé pour les intercommunalités pour janvier 2017, sachez quand même que 1507 intercommunalités n'atteignent pas ce seuil soit près des ¾ d'entre elles !

Il est bien évident que ces évolutions importantes impactant notre devenir ne se feront pas sans difficultés, ni aprioris (*je relisais la semaine dernière les débats parlementaires et les lors de la création des 22 régions dans les années 60*)

Tout en étant conscient que les économies d'échelle ne se feront pas à court terme sachons toutefois être positif regardons l'avenir avec confiance.

Ces évolutions doivent participer à l'aménagement du territoire, au développement économique, au renforcement des intercommunalités et à terme de réduire les dépenses des collectivités.

A ce jour la commune est préservée d'ailleurs le Président de la République a déclaré qu'*au plus près des habitants, elle est l'institution à laquelle chaque Français est le plus attaché. Elle doit demeurer une petite République dans la grande* ».

Nul doute qu'une réflexion portera sur le devenir des 36700 communes de France et des 745 communes de la Seine-Maritime.

En conclusion

Sachez qu'Amfreville- les-Champs comptent 169 habitants recensés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2015 et 198 enregistrés sur le fichier d'Etat Civil de la mairie.

Je tiens à remercier :

Hélène DUCASTEL, notre secrétaire de Mairie, Nadine et Sébastien, nos agents d'entretien.

Cette année pour mettre à l'honneur les jeunes diplômés de 14 à 25 ans la municipalité a décidé de leur offrir un bon d'achat de 50,00€.

C'est donc avec grand plaisir que j'appelle :

Alicia BROCHET : diplôme de Baccalauréat Professionnel « commerce »

Astrid VANDECANDELAERE : licence management développement commercial

Morgane VILLAMAUX : diplôme de Certificat d'Aptitude Professionnelle « coiffure »

Maxyme BERARD : diplôme national du Brevet (avec mention)

Benoit VANDECANDELAERE : bachelor conseiller en droit rural

Et Quentin RIOCHE, pour son Prix d'Excellence de meilleur apprenti du Centre de Formation d'Apprentis de Dieppe. Ce prix d'Excellence récompense l'exemplarité de son parcours de formation au Brevet Professionnel « cuisine ».

Félicitations à vous six.

Je vous invite maintenant à partager la galette des rois et le verre de l'amitié,

« Belle année 2015 à tous ! »